



Etude financière

Lorsque vous avez déterminé les moyens que vous devez mettre en oeuvre, vous devrez en chiffrer le coût.

LES INFORMATIONS A REUNIR

- **Moyens techniques** : Plan d'investissement (travaux, aménagement, machines et matériels, etc...). A ce stade, vous réunirez les devis et factures proforma vous permettant de chiffrer les investissements à réaliser.
- **Moyens humains** : Prévision du personnel (commercial, administratif, technique) nécessaire et chiffrage du coût de chacun. Vous pouvez calculer le montant de vos cotisations sociales sur les sites suivants : www.urssaf.fr ; www.canam.fr
- **Moyens commerciaux** : Publicité, PLV (présentoirs, box palettes...), documents commerciaux, packaging, communication, foires et salons etc...
- **Moyens financiers** : Quel est votre capacité d'apport personnel, celle de vos éventuels associés, de votre entourage ? Devez-vous avoir recours à un emprunt bancaire ? Pouvez-vous bénéficier d'une **aide à la création d'entreprise**?

LE DOSSIER FINANCIER

- **Compte de résultat prévisionnel** : Il permettra de déterminer le seuil de rentabilité, c'est à dire l'objectif de chiffre d'affaires à atteindre pour que vous puissiez couvrir vos charges, rembourser vos emprunts et vous rémunérer. Il s'établit généralement sur trois exercices comptables.
- **Besoin en fonds de roulement** : C'est la partie la moins visible de l'activité (stocks, créances, dettes...) qui requiert une mobilisation de trésorerie. Il convient de mobiliser, dès la création de l'entreprise, les moyens d'y subvenir sous peine de voir le découvert bancaire augmenter dangereusement.
- **Plan de financement** : Il a pour objet, à partir des prévisions d'évolution des besoins et des ressources pour les années à venir, de déterminer les conditions de l'équilibre financier à moyen terme.
- **Bilan de début d'activité** : Ce document permet de faire le point sur le montant des besoins et sur les ressources financières du créateur. Il "décrit" les éléments d'actif et de passif de l'entreprise nécessaires au début de l'activité.
- **Plan de trésorerie** : Il a pour vocation de faciliter la gestion de la trésorerie en matérialisant la programmation des recettes et des dépenses de l'exercice à venir. C'est un outil auquel le chef d'entreprise se référera régulièrement pour établir une comparaison entre les prévisions et ce qui est réalisé, dans le but de corriger son action.